



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018

Présents : ANDRE Jean-Marc, DELAUP Annie, DUPOUX François, EYNAUD Nicole, GONTERO Sylvie, HAUCOURT Jean-Pierre, JOUVE Bertrand, OLLIVIER Bernard, SEVILLA Françoise

Pouvoirs : BOYER Jean-Pierre à HAUCOURT Jean-Pierre, BREST Isabelle à SEVILLA Françoise, COSTAGLIOLA DI FIORE Marie-Christine à DELAUP Annie, LEGUAY Gilbert à DUPOUX François

Absents : BONNEFOY Claudie, CARNAT Benjamin

Compte rendu des décisions du maire prises en vertu de l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales

- Conclusion d'une convention d'occupation précaire d'un logement, situé 9 RD48 Dir. Auribeau, 84400 SAIGNON, avec la société SARL DROME AGREGATS, à compter du 15/01/2018, pour le logement des ouvriers travaillant sur le chantier de requalification de la traversée du village de Saignon (RD174),

1. Programme d'aménagement et de financement du local de Saint Quentin

Le conseil municipal décide de lancer un programme d'aménagement du local de Saint Quentin selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Prévisionnel de travaux HT	Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018	Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2017/2019	Part communale HT
20 443 €	7 151 €	7 151 €	6 141 €
100%	35,0 %	35,0 %	30,0 %

2. Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour l'aménagement du local de Saint Quentin

Le conseil municipal autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de la déclaration préalable requise pour l'aménagement du local de Saint Quentin.

3. Modification et approbation des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon – V5

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon - version n°5 relative au retrait de la compétence « Voirie communautaire » ainsi qu'à l'intégration de la compétence « Maisons de services au public ».

4. Approbation des statuts révisés du Parc Naturel Régional du Luberon

Le conseil municipal approuve la révision des statuts du Parc Naturel Régional du Luberon pour l'intégration de deux EPCI présents sur le territoire, la DLVA (Durance Luberon Verdon Agglomération) et la CCPFML (Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure).

5. Convention de mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP

Le conseil municipal adhère au dispositif d'achat groupé d'électricité proposé par l'UGAP.

6. Convention avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour le financement des actions de formation non couvertes par la cotisation annuelle

Le conseil municipal vote cette convention.



Le Maire de Saignon

Jean-Pierre HAUCOURT